

## Communiqué du SNCS-FSU du 7 avril 2021

### Publication par ordre de mérite des listes d'admissibilité au concours CNRS : Les 100 000 consultations ont été dépassées le 6 avril 2021

À la veille des premières auditions pour le concours de recrutement 2021 des chercheuses et des chercheurs au CNRS par les jurys d'admissibilité, le PDG du CNRS, Antoine Petit, avait décidé, sans concertation avec les membres du Comité national, de ne plus publier les résultats de cette étape par ordre de mérite, mais uniquement par ordre alphabétique. Le SNCS-FSU a alors décidé<sup>1</sup> de rendre publiques sur [son propre site](#)<sup>2</sup> **les listes des candidats admissibles classés par ordre de mérite**, au fur et à mesure qu'elles sont établies : vous pouvez les trouver à [ce lien](#)<sup>3</sup>. Cette initiative a également inspiré la publication de ces mêmes listes d'admissibilité par ordre de mérite sur le site de la Coordination des responsables des instances du Comité national (C3N), à [ce lien](#)<sup>4</sup>.

Depuis que le SNCS-FSU a annoncé leur publication sur son site dans son communiqué<sup>5</sup> du 19 mars 2021, **ces classements par ordre de mérite ont été consultés plus de 100 000 fois**.

Ce succès montre que la publication des classements par ordre de mérite est toujours très attendue par la communauté scientifique. Il montre l'attachement de la communauté scientifique à la transparence des concours de recrutement des chercheuses et des chercheurs, remise en cause par la décision unilatérale de la direction du CNRS de cacher le classement par ordre de mérite à cette étape du concours. Il montre aussi l'importance que porte la communauté scientifique aux prérogatives du jury d'admissibilité des concours chercheurs, constitués de pairs majoritairement élus, qui, d'après le décret<sup>6</sup> sur le statut des chercheurs, « établit la liste des candidats admissibles par ordre de mérite ». Or, l'intention de la direction du CNRS est claire : préparer le terrain pour que les jurys d'admission, constitués uniquement de membres nommés, puissent plus aisément passer outre l'ordre de mérite établi, statutairement, par les jurys d'admissibilité.

La forte consultation des classements par ordre de mérite est **un signal extrêmement clair envoyé par la communauté scientifique** au moment où la direction du CNRS mène une réflexion d'ensemble sur la durée des mandats, les missions et la composition des sections et des CID du Comité national. Elle conforte le SNCS-FSU dans son **opposition à toute réduction des missions des sections et CID et à l'intention de la direction du CNRS de réduire la proportion de membres élus**<sup>7</sup> dans les sections du Comité national.

Les **élections pour le renouvellement des sections du Comité national** approchent : nous appelons à [voter pour les candidats que le SNCS-FSU et le SNESUP-FSU](#) soutiennent dans toutes les sections.

Pour défendre la recherche publique, le SNCS-FSU vous appelle à le rejoindre en vous syndiquant : <https://sncs.fr/adherer-au-syndicat-national-des-chercheurs-scientifiques/>

<sup>1</sup> [Communiqué du SNCS-FSU du 5 mars 2021](#). *Le SNCS-FSU alerte la communauté scientifique : la direction du CNRS remet en cause la transparence des concours*

<sup>2</sup> Site du SNCS-FSU : <https://sncs.fr/>

<sup>3</sup> <https://sncs.fr/2021/03/11/concours-cnrs-2021/>

<sup>4</sup> <https://www.c3n-cn.fr/admissibilite-2021>

<sup>5</sup> [Communiqué du SNCS-FSU du 19 mars 2021](#). *Le SNCS-FSU rend publiques les listes des candidats admissibles classés par ordre de mérite*

<sup>6</sup> [Décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié](#)

<sup>7</sup> [Communiqué des organisations syndicales représentatives du CNRS du 30 mars 2021](#). *La direction du CNRS, missionnée par le ministère, envisage de réduire la proportion de membres élu-e-s dans les sections du Comité national*